



Avis de Soutenance

Madame Marie GLINEL

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

*Qualification juridique et délimitation des compétences normatives de l'Union européenne.
L'exemple des biotechnologies.*

dirigés par Monsieur Xavier BIOY et Madame Nathalie DE GROVE-VALDEYRON

Soutenance prévue le **mardi 6 juin 2023 à 9h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Xavier BIOY	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
Mme Nathalie DE GROVE-VALDEYRON	Université Toulouse Capitole	Codirectrice
Mme Estelle BROSSET	Université Aix-Marseille	Rapporteuse
M. Olivier DUBOS	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Isabelle POIROT-MAZERES	Université Toulouse Capitole	Examinatrice
M. Bertrand MATHIEU	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Examineur

Mots-clés : Délimitation des compétences, Qualification juridique, Biotechnologies, Union européenne, Interprétation du droit, Appréciation des faits

Résumé :

Si le phénomène de l'évolutionnisme des compétences, qui repose sur le constat d'un décalage entre celles attribuées par les États et celles effectivement exercées par l'Union européenne, interroge la doctrine, cette étude s'est donné l'objectif d'en expliquer l'une des causes probables. L'existence des seuls outils d'intégration fonctionnelle – que sont les clauses passerelles, normes d'harmonisation et autres objectifs de l'Union – ne suffit pas à expliquer le phénomène de spill over, au-delà d'un ajustement ponctuel des compétences. L'observation d'un ajustement pérenne des compétences nécessitait de trouver un outil de redélimitation des compétences, sans les États. Ce travail cherche à démontrer que la qualification juridique est à la fois l'instrument mobilisé pour redélimiter les compétences, et le mobile de l'instrumentalisation éthique de la catégorie juridique composite de biotechnologie, dont le marché intérieur est le centre de gravité.